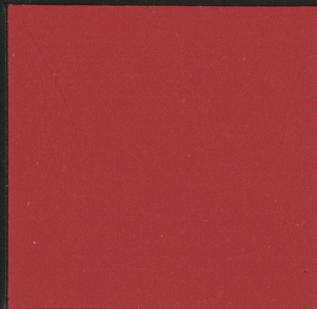
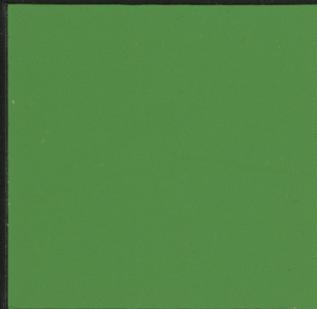
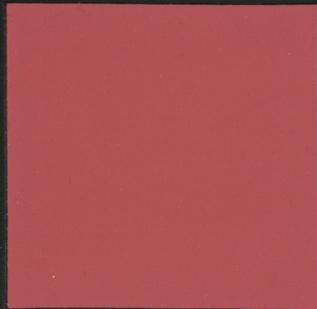
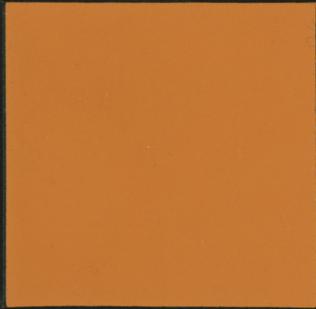
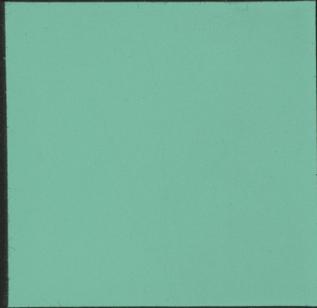
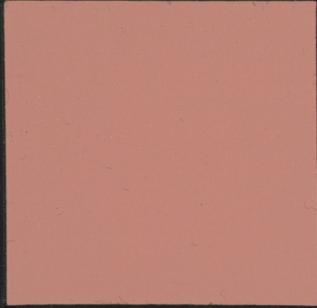
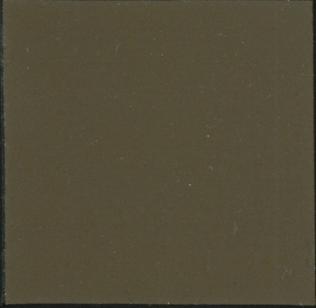


colorchecker CLASSIC



x-rite



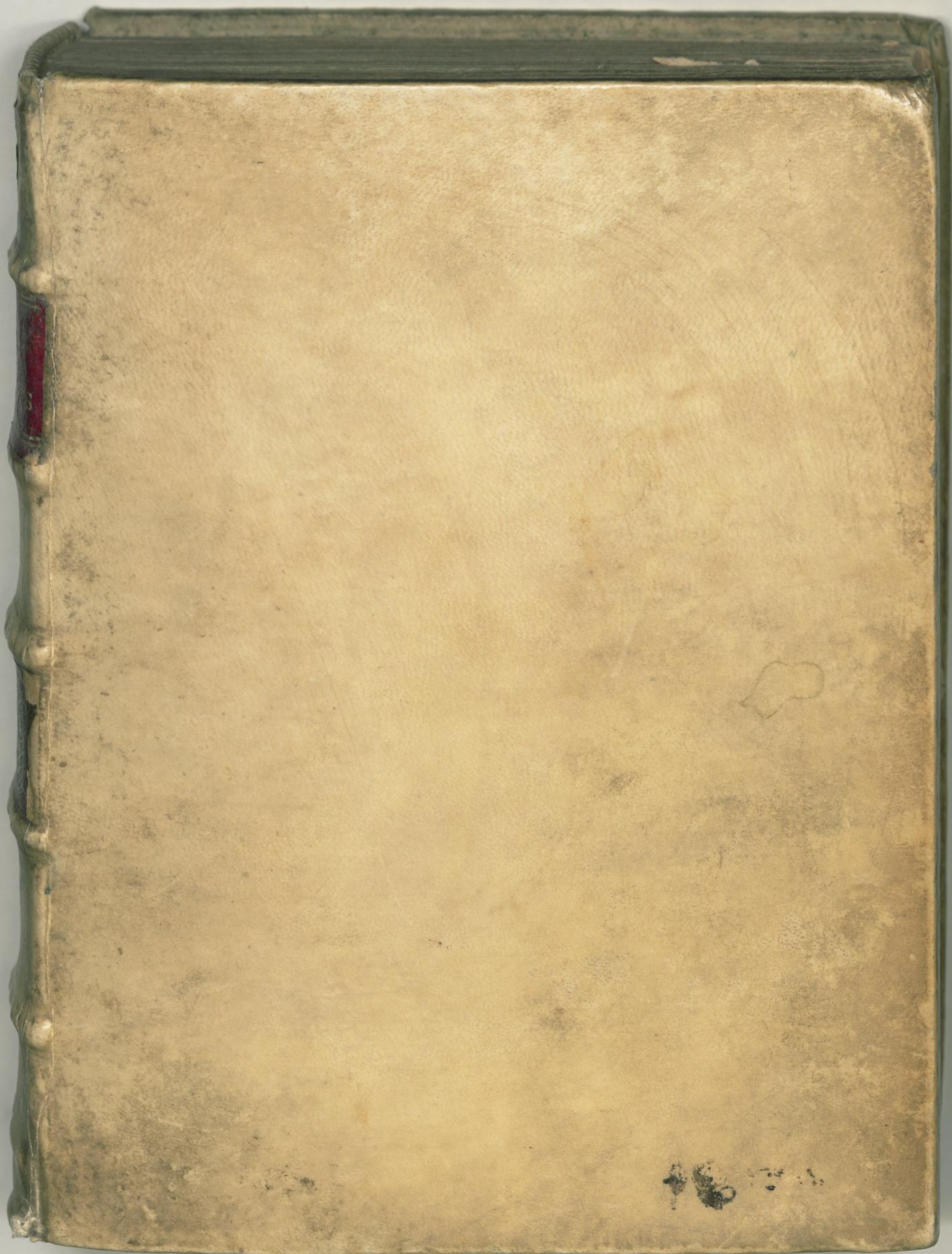
414

DU BUISSON
—
GUERRE CIVILES

6

—
1652

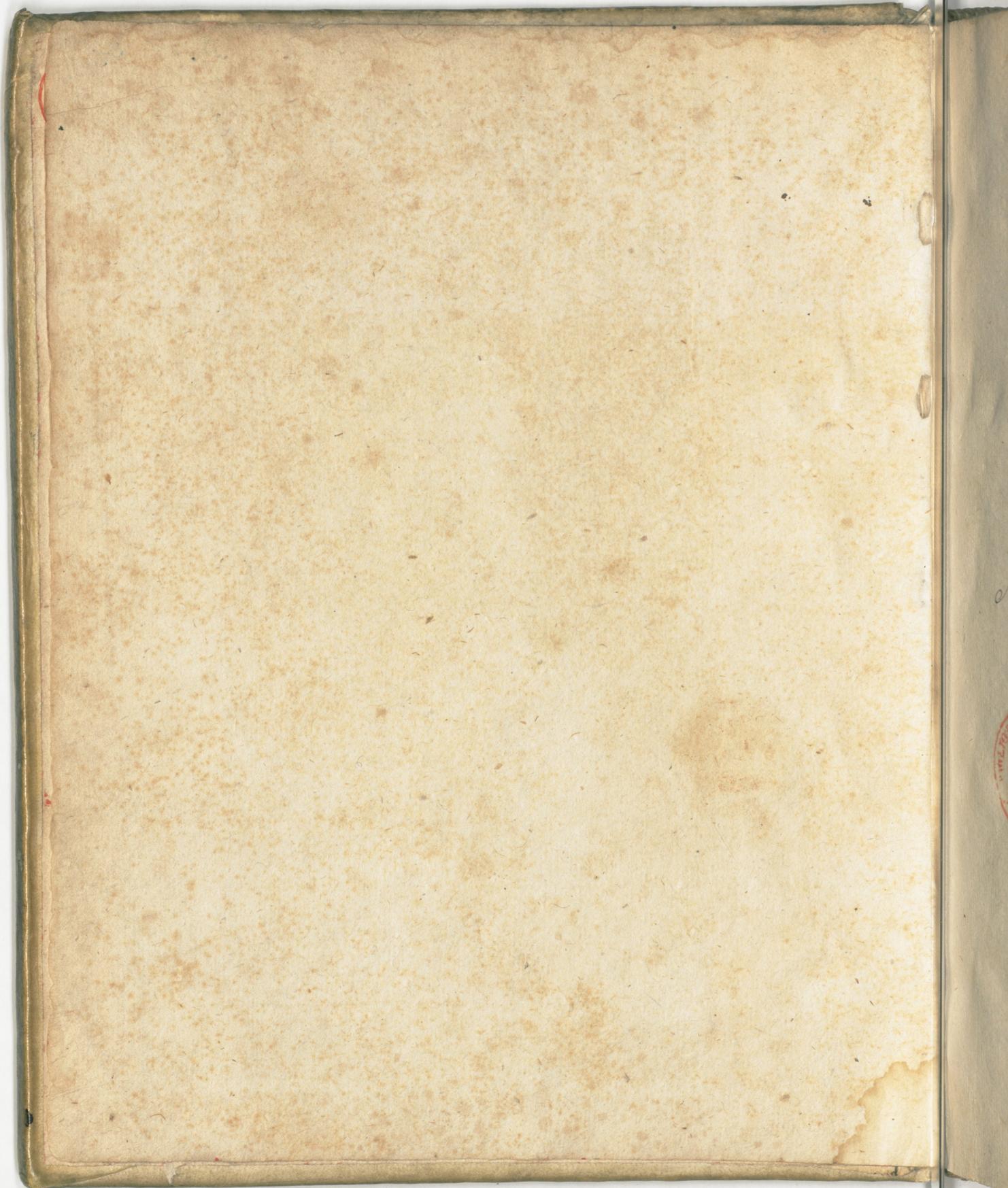






17. a. 10. 10. 10.

22. 5. 24





~~2,786~~
~~E~~

4414

Journal
De
M^r Dubuisson Aubenay
De L'année 1652





Decla
mille
Armes
la su
Plypa
decla
par e
Rela
et de l
comma
Lettre
retour
Lettre

24° p

413

DE PARLE ROY

LETTRE
D V ROY
ESCRITE
AUX PARLEMENS.

*Elle est Circulaire pour tous les autres
 Parlemens de France, & Paris, Escrie a
 la fin de Janvier, Imprimee & vendue a
 Paris au commencement de fevrier 1652.*

414

LETTRE
DU ROY
ESCRITE
AUX PARLEMENTS.

*Il est ordonné par le Roy
qu'il sera tenu le 15 Mars
prochain à Paris, un
Conseil de la Cour
pour y faire
procéder.*

N
pres
l'Ar
men
le b
bien-
nostr
enoy
point
pagni
nous
inten
der a
rez d
Paris
tres-
Fran
seil, q
Paris
tenan
arriue
deput

DE PAR LE ROY.

NOS amez & feaux, Nous auons fait
ſçauoir par noſtre depeſche du 2. du
preſent mois, comme ayant eu aduis de
l'Arreſt donné en noſtre Cour de Parle-
ment de Paris le 29. Decembre dernier ſur
le bruit de l'entrée de noſtre tres-cher &
bien-amé Couſin le Cardinal Mazarini en
noſtre Royaume, lequel deuoit vous eſtre
enuoyé, Nous entendions qu'il ne fuſt
point pris de deliberation en voſtre com-
pagnie ſur cette matiere, juſqu'à ce que
nous vous en euſſions fait ſçauoir noſtre
intention, nous reſeruant de vous le man-
der après que nous aurions ouy les depu-
tez de noſtre dite Cour de Parlement de
Paris vers nous ſur ce ſujet, & que noſtre
tres-cher & feal le Garde des Sceaux de
France, & autres perſonnes de noſtre Con-
ſeil, qui eſtoient en noſtre bonne ville de
Paris, ſe ſeroient rendus près de nous. Main-
tenant que ledit ſieur Garde des Sceaux eſt
arriué, & que nous auons entendu leſdits
deputez, Nous vous faisons cette lettre

pour vous dire que nostredit Cousin le Cardinal Mazarini nous ayant offert de leuer à ses dépens vn bon nombre de gens de guerre pour nous seruir dans l'occasion des presens mouuemens, Nous auons eu cét offre tres-agreable; sçachant qu'il a mis ensemble vn corps considerable de troupes par son credit, par ses soins, & avec beaucoup de dépense; & voyant que nous le pouuions employer tres-vtilement pour empescher les progrès du Prince de Condé, qui non seulement s'est souleué en armes contre nous avec ceux de sa faction, mais aussi s'est vny avec les Espagnols pour enuahir nos Prouinces & destruire nostre authorité, ainsi que le contient amplement nostre Declaration donnée le 8. Octobre contre ledit Prince de Condé & ses adherans, laquelle nous vous auons adressée ainsi qu'à toutes nos autres Cours de Parlement. C'est pourquoy nous auons commandé à nostredit Cousin le Cardinal Mazarini de nous amener ledit corps de troupes, & mesmes à nostre Cousin le sieur d'Hoquincourt Mareschal de France, & à quelques autres de nos Officiers generaux

5
dans nos armées, de l'accompagner dans sa
marche, & servir au commandement des
dites troupes: Et nostredit Cousin le Cardi-
nal Mazarini nous ayant en mesme temps
supplié tres-humblement, qu'il luy fust per-
mis de se justifier des calomnies qui luy
ont esté imposées, sur lesquelles il a esté
donné plusieurs Arrests contre luy, & en
suite vne Declaration confirmatiue d'iceux
sans l'auoir ouy, ny obserué les formes de
la Iustice; Nous auons remis à y pouruoir
après que nous l'aurions ouy, & nous auons
dit aux deputez de nostredite Cour de Par-
lement de Paris, que nous en ferions alors
sçauoir nostre intention à leur compagnie,
laquelle nous vous mäderons aussi. Et dau-
tant que nous sommes bien informez, que
ledit Prince de Condé, & ceux qui l'ont
suiuy, après auoir excité le trouble present
dans l'Estat, pretendent l'augmenter &
prendre aduantage du retour de nostredit
Cousin le Cardinal Mazarini pour donner
couleur à leurs attentats, & essayer de dé-
baucher nos suiets de l'obeyssance qu'ils
nous doiuent; Nous vous mandons & or-
donnons d'empescher en tout ce qui dé-

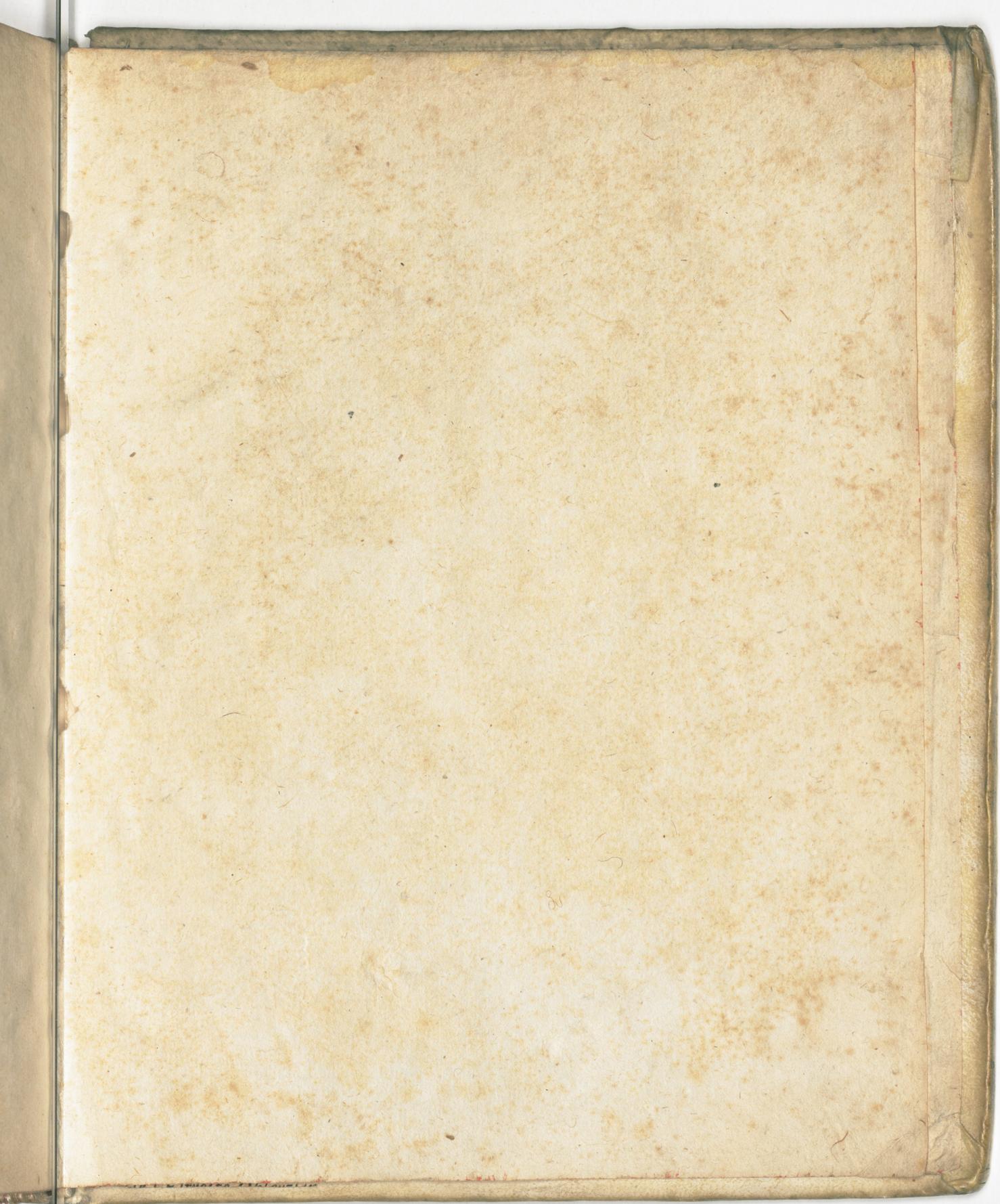
417

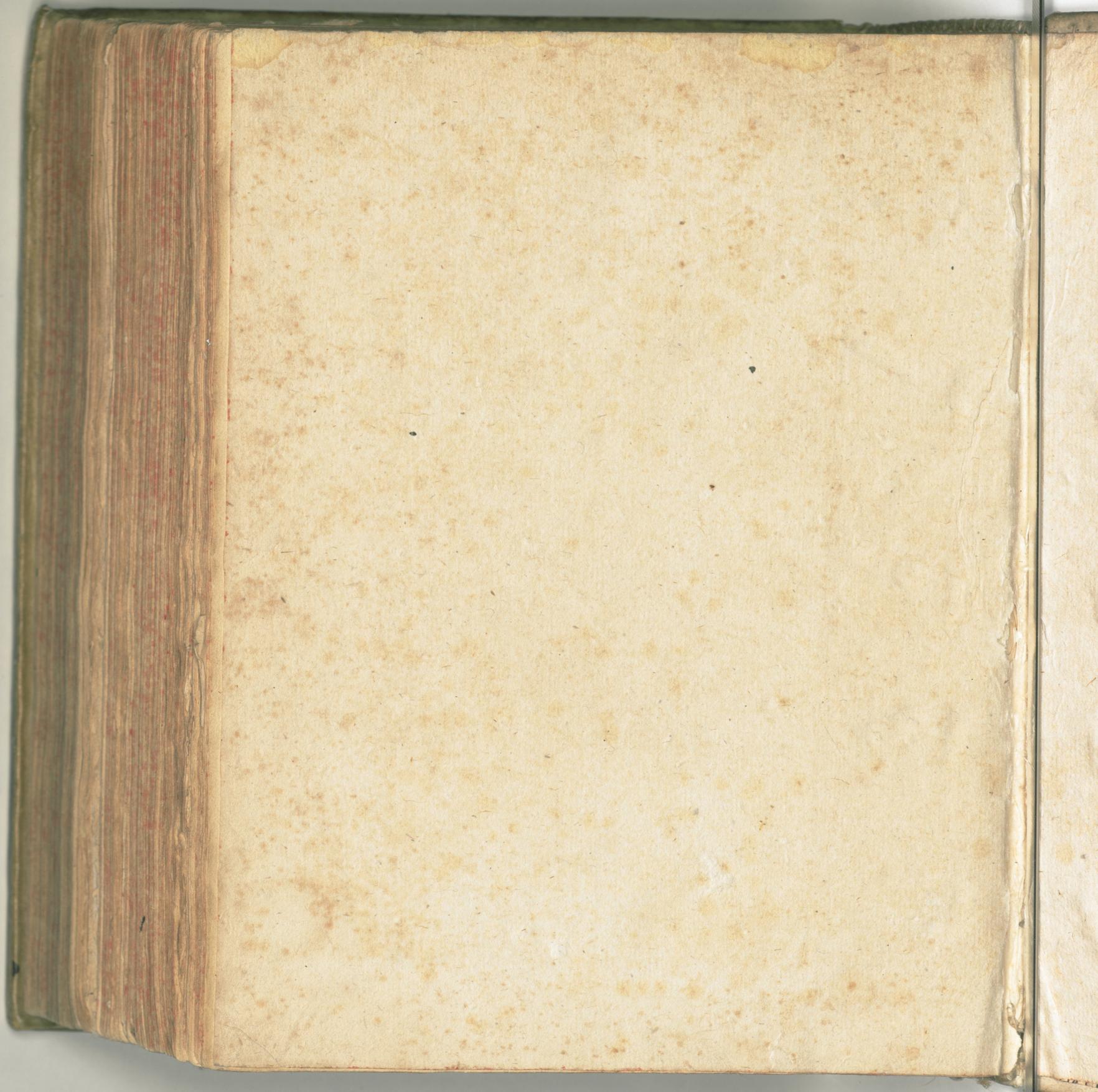
pendra de vous, que sous ce pretexte il ne se fasse aucune entreprise au prejudice de nostre autorité, de nostre seruice & du repos public. Et mesme nous vous defendons tres-expressément, d'entrer en aucune deliberation, en consequence des Arrests de nostredit Cour de Parlement de Paris, sur le sujet du retour de nostredit Cousin le Cardinal Mazarini, & sur ce qui le concerne, pour quelque cause & occasion, & sous quelque pretexte que ce puisse estre. N'y faites donc faute, sur tant que vous craignez de nous déplaire. Car tel est nostre plaisir.

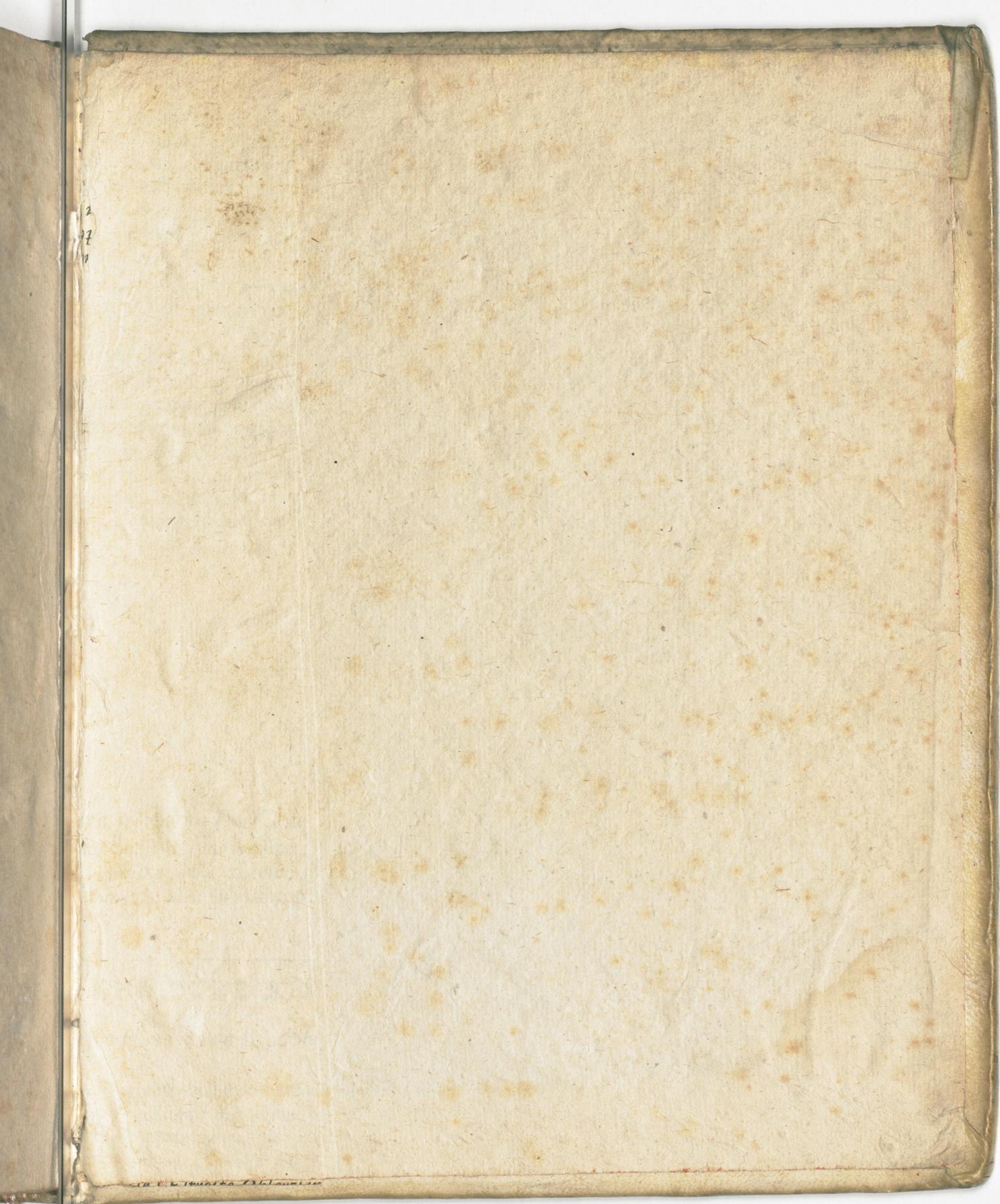
419

664

666.







2
27
17

